Marine Le Pen dénonce une “persécution politique” après avoir été mise en examen pour avoir relayé des photos d’exactions de l’État islamique

01/03/2018 à 17h56

La présidente du Front national Marine Le Pen a été mise en examen pour avoir relayé des photos d’exactions de l’organisation terroriste État islamique sur Twitter.

Marine Le Pen a été mise en examen jeudi 1er mars. En cause ? La présidente du Front national avait diffusé des photos d’exactions de Daesh sur Twitter. Elle a été mise en examen pour “diffusion d’images violentes”, un délit passible de 3 ans d’emprisonnement et 75.000 euros d’amende. “Je suis mise en examen pour avoir dénoncé l’horreur de Daesh (acronyme arabe de l’EI, NDLR). Dans d’autres pays ça me vaudrait une médaille”, a-t-elle réagi auprès de l’AFP. “La persécution politique n’a même plus la limite de la décence”, a-t-elle ajouté.

RTL